***Lettre à transmettre à un salarié en forfait jours dont le placement en télétravail est envisagé***

**EN-TETE**

**M…………………**

Adresse

Lettre remise en main propre contre décharge A ……….., le …………..

**ou**

LRAR n° ………………………….

M……………….,

Le …………….., vous nous avez informé que, dans le cadre de la gestion de l’épidémie de coronavirus, l’établissement scolaire de votre enfant allait être fermé du ……… au …………..

Pour cette raison, vous n’avez pas d’autres moyens que de garder votre enfant à domicile.

Dans cette situation, nous avons évoqué ensemble les différentes possibilités de poursuite de votre activité. Nous vous proposons donc de vous placer, pendant cette période, en télétravail lequel sera mis en œuvre conformément aux dispositions des articles L.1222-9 et suivants du code du travail.

[Eventuellement] A cet égard, nous vous adresserons, dans les plus brefs délais, un document formalisant les conditions d’exercice de votre activité en télétravail.

**ou**

Vous trouverez ci-joint une notice comportant les instructions nécessaires pour télétravailler dans les meilleures conditions.

Veuillez agréer, M………………., nos salutations distinguées.

**M……………….\* Pour l’entreprise**

*\* Si remise en main propre*

***Note :*** *En cas de circonstances exceptionnelles, notamment de menace d'épidémie, la mise en œuvre du télétravail peut être imposée pour permettre la continuité de l'activité de l'entreprise et garantir la protection des salariés.*

***Version allégée***

**INSTRUCTIONS RELATIVE A LA MISE EN PLACE**

**DU TELETRAVAIL**

Compte tenu des circonstances exceptionnelles résultant de la menace d'épidémie liée au COVID-19 (Coronavirus) nous allons mettre en œuvre du télétravail pour permettre la continuité de l'activité de l'entreprise et garantir la protection des salariés.

Vous êtes concerné(e) par cette mesure d’aménagement de votre poste de travail et vous trouverez donc ci-après les préconisations nécessaires pour faire face à cette situation dans les meilleures conditions.

Pour mémoire, vous exercez vos missions dans le cadre d’un forfait annuel en jours.

Afin de respecter la vie privée de chacun, il est convenu que la société pourra vous joindre sur les plages horaires suivantes : …. h à …h et de …h à …h.

En cas de contrôle, en dehors de ces jours et horaires, la société vous avertira au moins deux heures à l’avance.

Pour nous permettre, notamment, de contrôler votre charge de travail et sa bonne répartition dans le temps, vous vous engagez à renseigner et faire parvenir la feuille de décompte de votre temps de travail (demi-journées ou journées travaillées).

Votre activité en télétravail est mise en œuvre de manière continue jusqu’au ...... date *(exemple 31 mars 2020)*

Pendant votre période de télétravail, l’entreprise vous met à disposition un ordinateur portable et les outils de communication à distance nécessaires à votre activité. De ce fait, l’entreprise ne prendra en charge aucun remboursement de frais mais prendra en charge le surcoût éventuel de votre police d'assurance.

A ce titre, **vous vous engagez à informer votre assureur** du fait que vous travaillez à votre domicile avec du matériel appartenant à votre employeur et à nous transmettre, dès réception, une attestation « multirisque habitation » couvrant votre domicile.

En cas d’arrêt de travail pour cause de maladie ou d’accident, vous bénéficierez de la même couverture accident, maladie, décès et prévoyance que les autres salariés de l’entreprise. Vous devrez respecter les mêmes obligations quant au délai d’information et à la fourniture des éléments de justification de votre situation.

Tout accident survenu à la fois lors des plages horaires de télétravail et sur votre lieu de télétravail est considéré, jusqu’à preuve du contraire, comme un accident de travail.

Dans un tel cas, vous devrez informer ou en faire informer l’entreprise par tout moyen le jour même et au plus tard dans les 24h, sauf en cas de force majeure, d’impossibilité absolue ou de motif légitime. Le traitement de cet événement se fera dans les mêmes conditions que s’il était survenu dans les locaux de l’entreprise.

L’entreprise ne communiquera à l’extérieur aucune information susceptible de nuire à votre vie personnelle, notamment votre adresse personnelle, votre numéro de téléphone personnel, etc.

Fait à ................, le ....

**Pour l’entreprise**